



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-20

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17

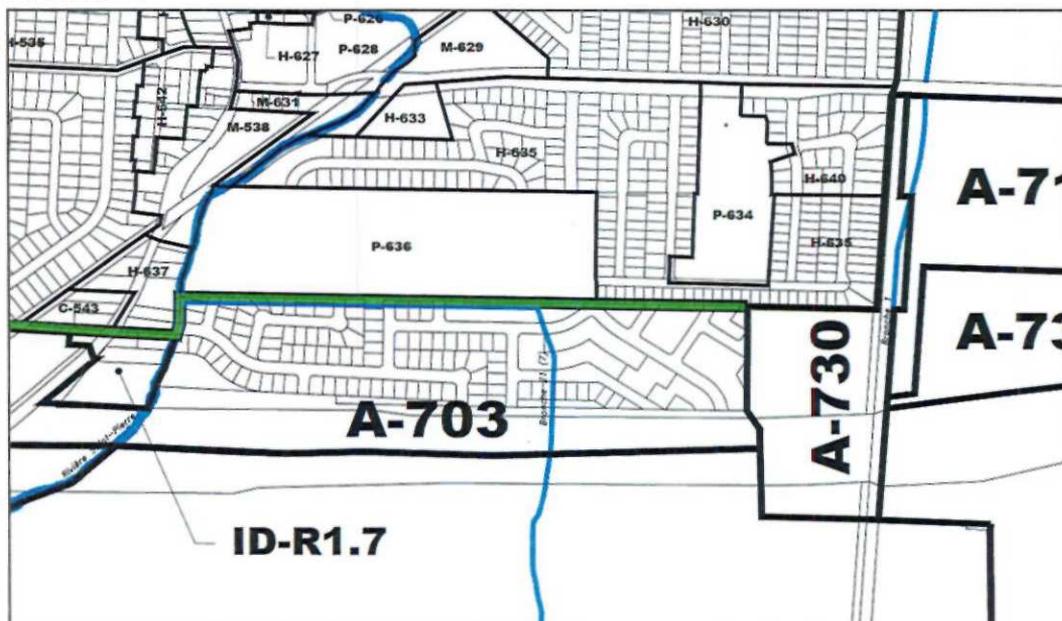
AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 21 janvier 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le **projet de règlement numéro 1645-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'autoriser l'usage « Garage municipal » dans la zone A-730 et de modifier les limites des zones A-730 et A-703.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier le feuillet numéro 1 du plan de zonage en annexe A du règlement de zonage numéro 1528-17 par l'agrandissement de la zone A-730 au détriment de la zone A-703. Le tout tel que montré au plan ci-dessous.

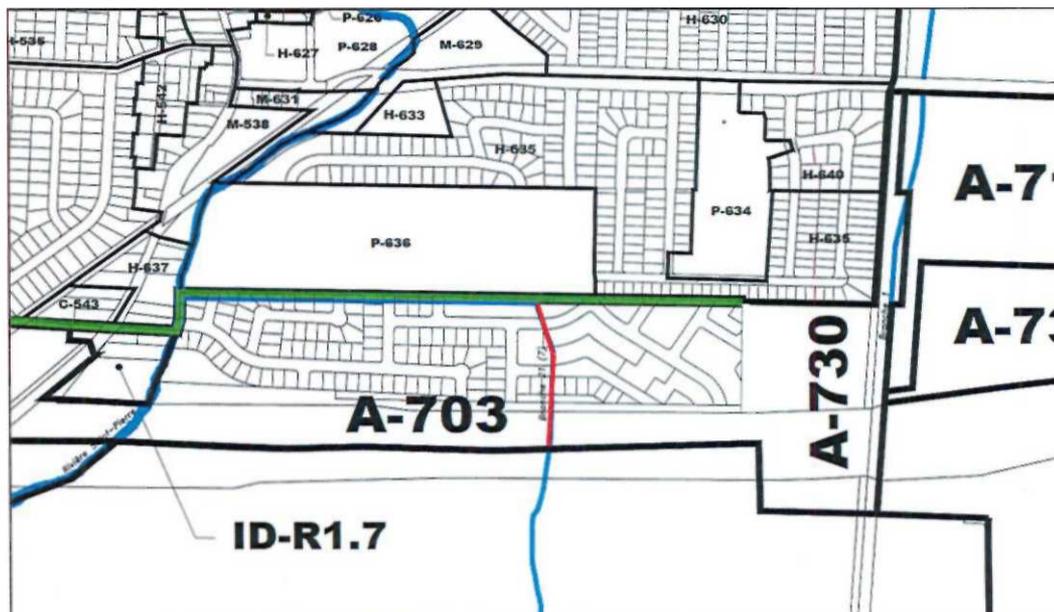
Ce projet de règlement a également pour objet de modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone A-730 par l'ajout de l'usage « Garage municipal » comme usage spécifiquement permis.

Le présent projet de règlement concerne les zones A-730 et A-703, lesquelles sont montrées au croquis suivant :

AVANT



APRÈS



Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 4 février 2020 à 18h30, au Pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon, à Saint-Constant.

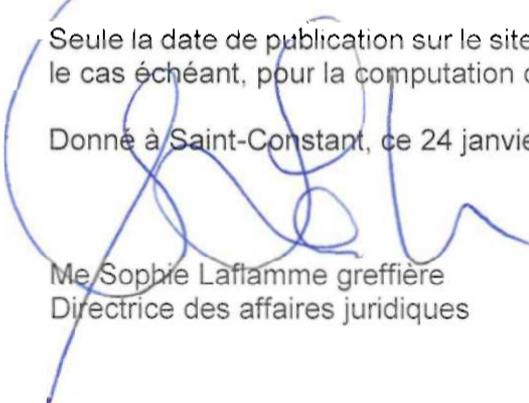
Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 24 janvier 2020.


Me Sophie Laflamme greffière
Directrice des affaires juridiques